

# Les accès à l'hôpital du Chablais sont critiqués

**> Vaud/Valais**  
Les plans du site suscitent des oppositions, dont celle de la commune de Rennaz

**> L'offre de transports publics est jugée insuffisante**

Marco Danesi

Sur les rails politiquement et financièrement, le futur hôpital Riviera-Chablais en manque singulièrement sur le terrain. Exemple sur le plan de la collaboration entre les cantons de Vaud et du Valais, l'établissement promis pour 2016 déçoit du côté de ses accès, «trop axés sur la voiture». Il y aura des bus certes, quoique insuffisants, mais pas de train ni de tram. Le goulet routier à l'extrémité orientale du Léman, déjà embouteillé, pourrait dans le pire des cas ralentir les ambulances et les secours d'urgence, s'inquiètent certains. Au point de multiplier le recours aux hélicoptères, avance Michel Bongard, secrétaire général de Pro Natura Vaud.

L'ATE relève que le site est loin des villes, et la voiture indispensable pour s'y rendre

L'enquête publique du Plan d'affectation cantonale (PAC313), achevée le 1er novembre, a donc suscité un certain nombre d'oppositions, six en tout. «Peu, estime Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial du canton de Vaud, pour un projet d'une telle envergure», dont la mise à l'enquête de l'ouvrage lui-même est imminente.

Il n'empêche, les critiques sont nourries et circonstanciées. Le volet relatif à la mobilité, dans le



**Vues du projet architectural du futur établissement hospitalier.** Le goulet routier à l'extrémité orientale du Léman, déjà embouteillé, pourrait dans le pire des cas ralentir les ambulances, s'inquiètent certains.

document qui définit le profil urbain du site retenu sur la commune de Rennaz, près de Ville-neuve, est jugé insuffisant. C'est pourquoi l'ATE, comme Pro Natura ou la Citrap (communauté des usagers des transports publics), notamment, demandent de renforcer le dispositif prévu et réclament des garanties pour sa réalisation. Concrètement, on souhaite des cadences plus serrées sur tous les parcours concer-

nés. Des horaires adaptés aux va-et-vient des visiteurs et du personnel. Piétons et vélos méritent à leur tour des voies et des espaces réservés. Le stationnement des voitures est aussi évoqué, comme la nécessité d'établir un plan de mobilité d'entreprise. La Citrap suggère même de bâtir une nouvelle halte CFF à proximité de l'hôpital. L'idée ne suscite pas l'unanimité. Mais le Grand Conseil vaudois a accepté au mois

de mai dernier d'en étudier la faisabilité.

Les oppositions ciblées - Pro Natura en plus de l'accès se préoccupent de l'impact sur la faune et la flore et de la compensation des zones agricoles - ne contestent pas le nouvel hôpital sur le fond. Au contraire, tout le monde soutient cette structure évaluée à 315 millions et qui concentrera plus de 300 lits en employant environ 1800 collaborateurs. Le

centre hospitalier consacrera l'urbanisation et le projet d'agglomération (Rivelac) de la région qui devrait compter, vers 2016, 180 000 résidents. Charly Monnard, syndic de Rennaz, salue l'implantation dans une zone charnière qui assurera «la continuité entre la Riviera et le Chablais», au carrefour de l'est vaudois, du Bas-Valais et de France voisine. Mais ce chœur de louanges ne peut occulter les réticences soulevées par l'accès pauvre en transports publics et hostile à la marche et à la bicyclette. Depuis le début, l'emplacement de la Grange des Tilles a nourri les réserves des associations environnementales. L'ATE rappelle d'ailleurs les siennes: le site est loin des villes et la voiture est indispensable pour s'y rendre. Une route cantonale et une sortie d'autoroute balisent les lieux. «La qualité de l'air et le bruit dans cette zone très fréquentée sont déjà problématiques», indique Valérie Schwaar, secrétaire générale de l'ATE Vaud. Du coup, les mesures en faveur des transports publics incluses dans le PAC «donnent l'impression d'un rattrapage». Rattrapage qui ne comble pas le «déphasage entre le calendrier de réalisation de l'ouvrage et la réflexion sur la mobilité», déplore Charly Monnard à Rennaz. Ce qui a motivé la commune à déposer également une opposition au PAC.

Vaud, qui finance l'établissement à 75% et qui l'héberge sur ses terres, ne s'estime pas en décalage ni en retard et répondra en ce sens aux critiques. Philippe Gmür précise que les mesures d'accompagnement sont connues depuis longtemps, notamment le prolongement de la ligne VMCV (Vevy - Montreux - Chillon - Ville-neuve) jusqu'au nouvel hôpital et l'amélioration de la liaison avec Vouvy en Valais. Celles-ci font l'objet d'études depuis environ un an et seront réalisées à temps. Le chef du Service du développement territorial observe que si l'on veut davantage de transports publics et de mobilité douce la question devient politique. Les opposants, eux, entendent justement en débattre afin de corriger le plan d'affectation actuel.

## Bruit des avions: l'accord remis en cause

**> Zurich L'Allemagne veut renégocier**

ATS

La ratification de l'accord germano-suisse sur le bruit des avions risque de prendre du retard. L'Allemagne a annoncé lundi à Berlin, par la voix de son ministre des Transports, Peter Ramsauer, qu'elle souhaitait renégocier certains points, ce que la Suisse ne juge pas nécessaire.

L'objectif de l'Allemagne est de clarifier les questions encore en suspens sous une forme juridiquement contraignante, a expliqué Peter Ramsauer, qui sortait d'une réunion à Berlin avec une délégation des autorités de Bade-Wurtemberg, un Land où l'opposition à l'accord est forte.

**Aucune amélioration**

Le 8 novembre, les quatre groupes du parlement de Bade-Wurtemberg avaient adopté une requête commune contre l'accord censé résoudre les nuisances sonores liées à l'aéroport de Zurich. Ils estiment que le texte ne provoque pas d'amélioration durable, en termes de nuisances sonores, pour les habitants du sud du Land.

Peter Ramsauer a annoncé qu'il allait voir avec son homologue suisse, Doris Leuthard, quelle forme pourraient prendre les négociations futures. Il n'a pas exclu que «l'accord en lui-même» puisse être renégocié.

En attendant, il faut stopper provisoirement les étapes en vue d'une ratification de l'accord au Bundsrat allemand (Chambre basse), a estimé le ministre, qui avait lui-même signé l'accord avec Doris Leuthard au début du mois de septembre.

Le Département fédéral des transports (DETEC) n'estime pas que des négociations supplémentaires sont nécessaires. Les services de Doris Leuthard se disent, toutefois, prêts à répondre aux questions de la partie allemande. L'éclaircissement de ces questions peut servir à mieux faire comprendre le processus de ratification. Cependant, Berne estime que le calendrier ne doit pas être modifié.

## Un Suisse sur huit hospitalisé en 2011

**> Santé Hausse des coûts de 3,4% l'an dernier**

Près de 1,36 million d'hospitalisations ont été enregistrées l'an dernier, soit 1,4% de plus qu'en 2010, alors que la population a crû de 1,1% durant cette période. Parallèlement, les coûts ont augmenté de 3,4% pour s'établir à 24,1 milliards de francs, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'an dernier, 935 384 personnes ont été soignées dans un hôpital, selon les statistiques des établissements de santé publiées lundi. Près d'une personne sur huit a donc été hospitalisée au moins une fois.

La majorité des patients (87,7%) a été prise en charge dans des hôpitaux de soins aigus, où la durée moyenne des séjours a diminué de 0,2% pour atteindre 7,5 jours. Pour les autres patients, 5,3% des cas ont été enregistrés en psychiatrie et 7% concernaient des admissions dans d'autres services, surtout en réadaptation et en gériatrie. Dans ces deux catégories, le nombre de jours d'hospitalisation a diminué de 0,3%.

Les coûts totaux des hôpitaux ont atteint 24,1 milliards de francs (+3,4%), dont près des deux tiers (63,6%) représentent des charges de personnel. **ATS**

## Polémique sur l'initiative syndicale antidumping

**> Genève L'invalidation partielle guette le texte**

C'est un vrai suspense. Le vote du Grand Conseil genevois s'annonce serré ce vendredi au sujet de la validité juridique de l'initiative lancée par les syndicats pour renforcer la lutte contre la sous-enchère salariale dans les entreprises. La gauche et le MCG (soit 49 députés) veulent sauver le texte alors que la droite (51 députés) compte suivre l'avis du Conseil d'Etat et prononcer une invalidation partielle qui frapperait ce que les syndicats estiment être le «cœur» de leur initiative.

Les initiants prévoient la constitution d'une inspection des entreprises, aux larges pouvoirs, qui serait constituée par des «représentants des travailleurs», nommés par le Conseil d'Etat sur proposition de l'organisation faïtière des syndicats genevois. Cette instance pourrait inviter les entreprises à corriger les infractions qu'elle découvre et, en cas d'échec, les dénoncer «aux organes compétents». Ce dispositif, aux yeux de l'exécutif et d'une courte majorité parlementaire, contrevient à certains articles introduits dans la législation fédérale comme mesure d'accompagnement à l'ouverture européenne du marché suisse de l'emploi. Le Code des obligations évoque en effet dans une instance tripartite comprenant des délégués patronaux, syndicaux et de l'Etat, alors que l'initiative pré-

voit une inspection purement syndicale. Aux yeux du gouvernement, cela contrevient aux notions d'équité, d'indépendance et d'impartialité qui découlent de la Constitution fédérale. Cette inspection syndicale serait en outre disproportionnée aux yeux du Conseil d'Etat qui préconise un contreprojet, lequel inclurait «un renforcement mesuré» des inspecteurs étatiques.

**Juridisme étroit**

Pour les initiants, les autorités font ainsi preuve d'un juridisme étroit pour annihiler un texte auquel elles s'opposent politiquement. Selon les syndicats, leur initiative ne fait rien que consolider la base légale du travail qu'ils effectuent au sein des organes tripartites, lesquels conserveraient d'ailleurs le monopole de la sanction. «Des contrôles plus stricts arrangeraient aussi certains petits patrons confrontés à la concurrence déloyale», plaide Alessandro Pelizzari, président de la Communauté genevoise d'action syndicale. Celle-ci réclame qu'il y ait à Genève un inspecteur pour 10 000 emplois, soit près du double qu'actuellement. Et de relever que dans le même canton, on compte un contractuel pour 32 places de stationnement. **Marc Moulin**

PUBLICITÉ

«Nous sommes Vaudoise. Nous profitons d'une garantie de rendement de 3% sur notre épargne.»

Vous aussi, devenez Vaudoise. RythmoCapital, c'est la garantie d'une prévoyance adaptée à votre financement et à votre rythme de vie. En plus des avantages fiscaux liés à votre investissement, vous bénéficiez du taux exceptionnel de 3% jusqu'à la fin 2013. Contactez un conseiller près de chez vous: [vaudoise.ch](http://vaudoise.ch)

Conditions complètes sur nos offres.

Là où vous êtes. **vaudoise**